



Litige location de vacances

Par **dorolouis26**, le **09/07/2019** à **21:04**

Bonjour

Le 1er avril j'ai réservé une location de vacances pour le mois d'aout à Lloret del mar en Espagne sur le site de Villamar.

La location était annoncée à 2800€ pour les 15 jours.

Je verse 830€ de caution afin de réserver par Paypal.

Je reçois un mail de confirmation.

Quelques temps après, je demande le contrat de location avec le détail et le solde à régler. On me signale que c'est envoyé par mail mais je ne reçois rien. Il y a 15 jours, je reçois un mail me disant que la réservation est annulée par manque de solde.

Je leur dit que je n'ai pas reçu de mail à ce sujet sur quoi ils me disent que j'ai jusqu'à midi pour verser 4700€ afin de valider ma réservation...ce que je refuse puisque ce n'était pas le prix de départ.

Au final ma réservation est annulée et ma caution de 830€ perdue...ils ne veulent pas me la rendre.

Y'a-t-il un recours possible ? Je suis désespérée...

Merci

Dorothee fevrier

Par **Visiteur**, le **09/07/2019** à **21:26**

Bonjour

La structure du club cité existe et n'est pas en zone rouge sur l'échelle de la réputation.

Plutôt qu'une arnaque, c'est un litige lié à une communication défectueuse, non reçue ou non envoyée, il est délicat de juger. Il faut vérifier avec les conditions générales.

Dès votre règlement d'acompte vous avez dû recevoir un mail de confirmation de

réserveation, aviez vous ouvert toutes les pièces jointes ?...Car les conditions générales sont souvent jointes à cette étape.

Aviez vous inspecté vos dossiers "infos pubs" et "spams" !